

# **Burkini : Valls ajoute de la tension au grotesque**

mercredi 17 août 2016, par [LDH \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : 17 août 2016).

## **COMME À SON HABITUDE LE PREMIER MINISTRE AJOUTE DE LA TENSION AU GROTESQUE**

Au grotesque d'un débat autour d'un vêtement de bain, le Premier ministre, fidèle à lui-même, ajoute aux tensions en faisant de comportements individuels la marque d'un projet politique. Le Premier ministre s'aligne ainsi sur le trait d'union que les maires de Cannes et de Villeneuve-Loubet font entre les actes de terrorisme et le port de ce vêtement. En maniant cette rhétorique, le Premier ministre participe à la stigmatisation d'une catégorie de Français, devenue, en raison de leur foi, a priori des suspects.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur le signifiant du port de ce vêtement, rien n'autorise à faire de l'espace public un espace réglementé selon certains codes et à ignorer la liberté de choix de chacun qui doit être respectée. Après le « burkini » quel autre attribut vestimentaire, quelle attitude, seront transformés en objet de réprobation au gré des préjugés de tel ou tel maire ?

Ces manifestations d'autoritarisme n'empêcheront rien mais elles constituent un dévoiement de la laïcité. Et assurément, elles renforcent le sentiment d'exclusion et contribuent à légitimer ceux et celles qui regardent les Français musulmans comme un corps étranger à la nation.

La LDH continuera à engager les procédures nécessaires pour faire annuler des arrêtés provocateurs et appelle tous les acteurs de la vie publique à cesser d'ajouter de la tension au grotesque.

Paris, le 17 août 2016

---

## **LE MAIRE DE CANNES INTERDIT LA BAIGNADE ET BAIGNE DANS LA HAINE RELIGIEUSE**

Le maire de Cannes vient d'interdire l'accès aux plages de cette commune et la baignade aux personnes qui n'auraient pas une « tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et de la laïcité, respectant les règles d'hygiène et de sécurité des baignades adaptées au domaine public maritime »... Le maire précise sa pensée en indiquant que le port de vêtements pendant la baignade ayant une connotation contraire à ces principes est également interdit.

Bien entendu, ce que le maire de Cannes veut interdire c'est le port de vêtements de bains intégraux, portés par des femmes de confession musulmane.

Détournant la laïcité de sa vocation, le maire de Cannes organise la discrimination contre des femmes qui ne commettent aucun délit, si ce n'est aux yeux du maire, d'avoir une certaine pratique

de leur religion.

S'appuyant sur l'état d'urgence et faisant explicitement référence aux deux derniers attentats, le maire de Cannes pratique ainsi un amalgame périlleux pour la paix sociale.

Et il est désolant de constater que le préfet n'a engagé aucun recours contre cette délibération, engageant ainsi la responsabilité du gouvernement.

La LDH a décidé de saisir la juridiction administrative d'une procédure en suspension de cet arrêté et de saisir le procureur de la République d'une plainte pénale contre le maire.

Paris, le 12 août 2016

---

**P.-S.**

\* <http://www.ldh-france.org/habitude-premier-ministre-ajoute-tension-au-grotesque/>